

## Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

Date de création : décret du 23 février 1973 - Dernière mise à jour : décret du 1<sup>er</sup> août 2006

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Blépharo-conjonctivite récidivante	3 jours	Travaux exposant à l'inhalation ou à la manipulation d'isocyanates organiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrication et application de vernis et laques de polyuréthanes, fabrication de fibres synthétiques ;</li> <li>• Préparation des mousses polyuréthanes et application de ces mousses à l'état liquide ;</li> <li>• Fabrication et utilisation des colles à base de polyuréthanes ;</li> <li>• Fabrication et manipulation de peintures contenant des isocyanates organiques.</li> </ul>
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test	7 jours	
Syndrome bronchique récidivant	7 jours	
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours	
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	
Pneumopathie interstitielle aiguë ou subaiguë d'hypersensibilité objectivée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des signes respiratoires (toux, dyspnée) et/ou des signes généraux ;</li> <li>• des signes radiographiques et/ou tomodynamométriques compatibles, lorsqu'ils existent ;</li> <li>• une diminution de la DLCO ou une hypoxie d'effort ;</li> <li>• des signes immunologiques significatifs : présence d'anticorps précipitants dans le sérum contre l'agent pathogène présumé responsable ou, à défaut, lymphocytose au lavage broncho-alvéolaire.</li> </ul>	30 jours	
Pneumopathie d'hypersensibilité chronique avec altération des explorations fonctionnelles respiratoires (trouble ventilatoire restrictif ou obstructif), signes radiologiques compatibles et signes immunologiques significatifs : présence d'anticorps précipitants dans le sérum contre l'agent pathogène présumé responsable ou, à défaut, lymphocytose au lavage broncho-alvéolaire.	3 ans	

Equivalence ou similitude avec le régime agricole : tableau n° 43